



COMMUNE DE DOUBS

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 août 2025

Le Conseil municipal, s'est réuni le mercredi 6 août 2025 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, COSTE, HENRIET, LARESCHE, LECLERCQ, SAILLARD et SAUVAGEOT.
MM. BARTHE, BILLOT, BRUILLARD, COTE-COLISSON, L. PETIT, C. PETIT, REYNARD, VALLET et TEMPESTA.

Représentés : M. BARTHES pouvoir à M. COTE-COLISSON, M. BLONDEAU pouvoir à M. REYNARD, Mme CLERO pouvoir à Mme LARESCHE, Mme ROLOT pouvoir à Mme SAILLARD.

Absents et excusés : Mmes INVERNIZZI et ROGEBOZ, M. FLEUROT.

Mme SAUVAGEOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 3 abstentions (Mme LARESCHE, MM. C. PETIT et VALLET), approuve le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025.

2. Acquisition d'une surface de 99m² sur la parcelle AD 3 – Indivision MAYMON.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 14 voix pour et 6 contre (Mmes LECLERCQ, HENRIET et SAUVAGEOT, MM. BARTHE, BRUILLARD, L. PETIT) :

- retire la délibération n°2025-056 du 15 juillet 2025 portant acquisition d'une surface de 26m² sur la parcelle AD 3 auprès de l'indivision MAYMON
- approuve l'acquisition d'une emprise de 99m² à prendre sur la parcelle AD 3 pour la somme de 28 000 € hors frais,
- dit que les frais d'acte et de notaire seront à la charge de la commune,
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique,
- autorise M. le Maire ou en son absence le Premier adjoint à réaliser toute démarche et signer tout document nécessaire à l'avancement du présent dossier,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire,
G. COTE-COLISSON

